



## PRÉFET DU RHÔNE

Lyon, le

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
2<sup>ème</sup> Bureau  
Urbanisme et Affaires  
domaniales

Affaire suivie par : Mme Suzanne ALBERNI  
Tél. : 04 72 61 64 71  
Courriel : suzanne.alberni@rhone.gouv.fr

AVIS PUBLIC SYTRAL Tramway T2 Eurexpo

### AVIS AU PUBLIC

**PREFECTURE DU RHONE**  
**Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées**

---

**Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**  
**Enquête parcellaire**

---

**Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération lyonnaise**

**Projet d'extension de la ligne de tramway T2 jusqu'à Eurexpo**  
**sur les communes de LYON, LYON 8<sup>ème</sup>, BRON et CHASSIEU**

---

A la demande du Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération lyonnaise et conformément aux dispositions du code de l'expropriation, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire sur le projet d'extension de la ligne de tramway T2 jusqu'à Eurexpo ont été prescrites par arrêté préfectoral n° 10- **3921** du **25 MAI 2010**

Cette enquête se déroulera à la mairie centrale de Lyon (Direction des Déplacements urbains), à la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et en mairies de Bron (siège de l'enquête) et de Chassieu pendant un délai de 33 jours consécutifs du lundi 21 juin au vendredi 23 juillet 2010 inclus.

Toute personne qui souhaite s'informer sur le projet peut se présenter pendant toute la durée de l'enquête à la mairie centrale de Lyon, à la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement et en mairies de Bron et de Chassieu aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Les observations sur l'utilité publique peuvent être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies précitées.

Les observations peuvent également être déposées en mairies ou adressées aux maires concernés et seront annexées aux registres d'enquête.

M. Jean Yves BION, retraité, sociologue urbaniste, inspecteur des transports désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif pour l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et par le Préfet du Rhône pour l'enquête parcellaire, recevra le public aux jours et heures suivants :

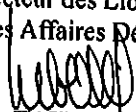
- en mairie de Bron le mardi 22 juin 2010 de 9h à 12h
- en mairie de Chassieu -centre technique municipal 27, chemin de l'Afrique- le vendredi 25 juin de 14h à 16h
- en mairie de Bron le mercredi 30 juin 2010 de 14h à 17h
- en mairie de Lyon 8<sup>ème</sup> le vendredi 2 juillet 2010 de 14h à 16h
- en mairie centrale de Lyon – Direction des Déplacements Urbains, 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon- le mercredi 7 juillet 2010 de 14h à 16h
- en mairie de Bron le vendredi 9 juillet 2010 de 9h à 12h
- en mairie de Bron le jeudi 15 juillet 2010 de 14h à 17h
- en mairie de Bron le vendredi 23 juillet 2010 de 14h à 17h

Dans le délai de six mois à compter de la date d'ouverture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera le procès-verbal de l'opération et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera le procès-verbal de l'opération et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le cadre de l'enquête parcellaire.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Préfecture du Rhône - Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées – 2<sup>ème</sup> Bureau, à la mairie centrale de Lyon (Direction des déplacements urbains), à la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et en mairies de Bron et de Chassieu pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet,

P. le Préfet,  
Le Directeur des Libertés  
Publiques et des Affaires Décentralisées  
  
Michèle TAILLARDAT